



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Lettre de rentrée
Sciences de la vie et de la Terre
Année scolaire 2013-2014**

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente année 2013-2014. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux enseignants qui font leurs premiers pas professionnels, aux professeurs et personnels de laboratoire nouvellement nommés dans l'académie de La Réunion, académie qui fêtera son 30ème anniversaire en 2014.

Rectorat

Inspection du second
degré

2013-2014/n° 70

Affaire suivie par
Véronique GERONES-
TROADEC

Téléphone
0262 48 11 69

Fax
0262 48 11 90

Courriel
veronique.gerones-trodec
@ac-reunion.fr

24, avenue Georges
Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis
cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

L'inspection pédagogique régionale de SVT connaît cette année quelques changements avec l'arrivée de Véronique Gerones-Trodec, IA-IPR de SVT, issue de l'académie de Rennes et le départ en retraite de Philippe Tercé, IA-IPR de SVT de l'académie depuis 2001, fin septembre.

L'Inspecteur général de SVT, membre du groupe des Sciences et technologies de la vie, de la santé et de la Terre, référent de notre académie, est monsieur Dominique Rojat. L'Inspecteur général, Doyen du groupe STVST, est monsieur Bertrand Pajot, Inspecteur général de SVT.

Au regard de la promulgation de la Loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'Ecole de la République et de l'élaboration puis de la diffusion de la Charte de la laïcité, il nous paraît important de mettre l'accent sur l'articulation « enseignement des Sciences de la vie et de la Terre » avec les principes et priorités présents dans ces textes officiels.

Contexte général : articulation « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République – Charte de la laïcité – circulaire de rentrée 2013 »

Notre propos fait référence aux textes suivants :

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>
- Charte de la laïcité : <http://www.education.gouv.fr/cid73666/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>
- Circulaire de rentrée 2013 : BO n° 15 du 11 avril 2013
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409

Au-delà des contenus, au-delà de la démarche d'investigation, commune aux disciplines scientifiques et technologiques, nous souhaitons attirer votre attention, dans un premier temps, sur la portée éducative et citoyenne de notre enseignement. L'étude de certains thèmes au collège et au lycée a montré récemment la nécessité de rappeler que nos savoirs scientifiques, se construisant à partir de faits expérimentalement et universellement reproductibles, sont incompatibles avec un enseignement dogmatique et ne peuvent être assimilés à des valeurs.

Pour autant l'enseignement des SVT contribue à construire et à faire vivre des valeurs et principes de la République, réaffirmés dans le code l'éducation modifié par la Loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'Ecole.

En effet, la diversité des thématiques abordées, étudiées sous l'angle d'une « éducation à ... », évitant tout dévoiement de l'enseignement vers une prescription d'un choix imposé, facilitant la compréhension des enjeux sociétaux, la démarche d'investigation scientifique qui permet à l'élève de questionner le monde qui l'entoure (en distinguant les faits/les constats/les observations d'une opinion/d'une croyance/ d'une interprétation) pour en expliquer le fonctionnement, la recherche d'une autonomie de réflexion, le développement de l'esprit critique, sont autant d'arguments en faveur de la construction par l'élève d'une posture de futur citoyen libre de prendre des décisions éclairées, bienveillant, respectueux des autres et de sa personne, responsable car conscient de la portée de ses actes vis-à-vis de lui-même et d'autrui. Aussi la maîtrise des différentes compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de scolarité obligatoire doit être un objectif à atteindre et non rester au stade d'une simple gageure.

Pour ce faire, ce sont non seulement les pratiques professionnelles qui sont questionnées :

- ***comment rendre l'Ecole davantage inclusive (l'acception « inclusion » renvoie historiquement aux élèves en situation de handicap, aux élèves à besoins particuliers mais elle concerne en réalité tous les élèves ?***
- ***Comment gérer l'hétérogénéité des élèves et en faire un levier au service du progrès de chacun, du groupe ?***
- ***Pourquoi et comment différencier ?***
- ***L'enseignement par la complexité : quels atouts pour la formation de l'élève ?***
- ***Quelle didactique pour passer d'une logique d'un « enseignement de » à celle d'une « éducation à » ?***
- ***Comment favoriser la persévérance scolaire ? Comment le numérique peut-il constituer un levier au service des apprentissages ?***
- ***Quel usage raisonné du numérique dans les pratiques ?***

mais aussi les zones de faiblesses du système éducatif français qui ont pour conséquences une fragilisation accrue des élèves les plus en difficultés, pouvant contribuer au décrochage de certains d'entre eux (le manque de persévérance scolaire pouvant être plurifactoriel).

Ces zones correspondent :

- soit à des ruptures « verticales » : entre l'école primaire et le collège, le collège et le lycée, le lycée et le supérieur ; sans travail des différents acteurs au moment des liaisons, c'est l'élève, seul, qui doit assurer la continuité des apprentissages ;
- soit à des ruptures « horizontales » par la juxtaposition de disciplines freinant la mise en cohérence des enseignements, favorisant la perte de sens global des apprentissages pour l'élève qui doit, seul, construire les liens permettant d'assurer cette cohérence.

A cette typologie de ruptures de nouvelles questions professionnelles se posent légitimement :

- ***Comment les sciences expérimentales, dont les SVT, et la technologie peuvent-elles constituer un levier permettant d'instaurer une réelle continuité pédagogique et éducative entre les deux éléments indissociables de la scolarité obligatoire, l'école et le collège ?***
- ***Comment favoriser la mise en cohérence des enseignements disciplinaires pour donner davantage de sens aux apprentissages ?***

Au collège, la mise en cohérence des enseignements par le biais des thèmes de convergence, l'expérimentation « Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie », expérimentation issue à l'origine d'une équipe de professeurs, vont dans ce sens (pour de plus amples informations : <http://www.fondation-lamap.org/fr/eist>).

Depuis cette année le concours « C'Genial » (permettant la construction avec les élèves d'un projet scientifique, d'aborder ainsi de façon différente l'enseignement des sciences et d'apprendre aux jeunes la démarche de projet) en partenariat avec « Sciences à l'Ecole » (dispositif d'initiative ministérielle qui a pour but de susciter et soutenir des projets de culture scientifique dans l'enseignement du second degré et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes) peut être un levier pertinent pour aller dans le sens d'une liaison école-collège dans les domaines scientifiques et technologiques puisque l'académie de

La Réunion propose d'ouvrir ce concours à des élèves de CM2 -6^{ème} travaillant sur un projet commun.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 8 novembre 17h (heure métropolitaine) : <http://www.sciencesalecole.org/concours-nationaux> . Pour plus d'informations, n'hésitez pas à solliciter Aurore Benosa, référente académique à l'adresse suivante : aurore.benosa@ac-reunion.fr .

Au lycée, l'enseignement d'exploration Méthodes et Pratiques Scientifiques (MPS) ainsi que les Travaux Personnels Encadrés (TPE) constituent des dispositifs-leviers favorisant les croisements disciplinaires.

Le concours C.Génial est également organisé, au niveau national, avec une dimension européenne et internationale puisqu'il opère la sélection des délégations françaises envoyées aux concours EUCYS (European Union Contest for Young Scientists) et CASTIC (China Adolescents Science and Technology Innovation Contest).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 8 novembre 17h (heure métropolitaine) : https://docs.google.com/forms/d/1lBo437TmyfMWmn509p2ASr2_cNOyH_vrsmQSXjpJXRk/viewform .

Il serait cependant réducteur que d'envisager ce que nous venons de mentionner comme seuls leviers en faveur de l'apprentissage des élèves, élèves partageant tous la capacité d'apprendre et de progresser (principe d'éducabilité – Code de l'éducation article L111-1 modifié par la Loi du 8 juillet 2013). Aussi, en tant que cadres-acteurs connaissant parfaitement votre contexte d'établissement, nous ne pouvons que vous inciter à innover dans vos pratiques professionnelles et rentrer dans le champ de l'expérimentation (<http://eduscol.education.fr/pid23275/innover-et-experimenter.html>) afin d'œuvrer dans ce sens.

Durant cette année, marquée par l'absence de mise en œuvre d'un nouveau programme, au regard des caractéristiques de notre académie et des objectifs fixés dans le projet académique et conformément à la lettre de rentrée commune des IA-IPR reçue dans vos établissements, nous n'oublierons pas de questionner les pratiques favorisant la maîtrise de la langue, la place du numérique au sein d'une pratique d'enseignement et la mise en œuvre d'une différenciation au sein de la classe.

Les textes liés à l'enseignement des SVT

Au collège

Les programmes constituent la seule référence réglementaire adressée aux professeurs.

Les programmes en vigueur ont été publiés au BO spécial n°6 du 28 août 2008 et sont téléchargeables en cliquant sur le lien suivant :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf.

Nous attirons votre attention sur l'introduction commune qui explicite les modalités et finalités de l'enseignement des sciences et de la technologie au collège.

Les SVT contribuant au développement des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, il nous paraît opportun de vous rappeler les liens adéquats permettant de nourrir la réflexion collective et de partager une culture commune :

- [présentation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture](http://eduscol.education.fr/pid25737/presentation-du-socle-commun.html) (<http://eduscol.education.fr/pid25737/presentation-du-socle-commun.html>)
- [vademecum « Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique »](http://media.eduscol.education.fr/file/DNB/89/2/socle-C3-vade_mecum_166892.pdf) (http://media.eduscol.education.fr/file/DNB/89/2/socle-C3-vade_mecum_166892.pdf)
- [banque de situations d'apprentissage et d'évaluation pour la compétence 3](http://eduscol.education.fr/cid55510/banque-de-situations-d-apprentissage-competence-3.html) (<http://eduscol.education.fr/cid55510/banque-de-situations-d-apprentissage-competence-3.html>).

Au lycée

- Classes de seconde : BO spécial n°4 du 29 avril 2010
- Première S : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Première L : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Première ES : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010
- Terminale S et spécialité : BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

- Les enseignements d'exploration : BO spécial n°4 du 29 avril 2010
- TPE : la liste des thèmes pour les années 2013-2014 et 2014-2015, figurant au BO n°21 du 23 mai 2013, est la suivante

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Thèmes communs	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité
	Santé et bien-être	Santé et bien-être	Santé et bien-être
	Individuel et collectif	Individuel et collectif	Individuel et collectif
Thèmes spécifiques	La consommation	Héros et personnages	Avancées scientifiques et réalisations techniques
	Crise et progrès	Représentations et réalités	La mesure
	L'argent	Lumière, lumières	Matière et forme

Les documents ressources

Les documents ressources sur le site EDUSCOL sont des documents d'appui à la libre disposition des professeurs. Ils peuvent être téléchargés en cliquant sur les liens suivants :

- [au collège](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/36/7/SVT_College_Ressources_Principes-generaux_117367.pdf)
(http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/36/7/SVT_College_Ressources_Principes-generaux_117367.pdf)
- [classe de seconde](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/SVT/26/6/LyceesGT_Ressources_2_Communs_SVT_147266.pdf)
(http://cache.media.eduscol.education.fr/file/SVT/26/6/LyceesGT_Ressources_2_Communs_SVT_147266.pdf)
- [classe de premières](http://eduscol.education.fr/cid57514/ressources-pour-la-classe-de-premiere-du-lycee-general-et-technologique.html)
(<http://eduscol.education.fr/cid57514/ressources-pour-la-classe-de-premiere-du-lycee-general-et-technologique.html>)
- [classe de terminale « enseignement de tronc commun et spécialité »](http://eduscol.education.fr/cid60742/ressources-pour-la-classe-terminale-du-lycee-general-et-technologique.html)
(<http://eduscol.education.fr/cid60742/ressources-pour-la-classe-terminale-du-lycee-general-et-technologique.html>)

Examens

Les textes définissant les modalités d'épreuves au baccalauréat sont les suivants :

- épreuve anticipée en séries L et ES : BO n°16 du 21 avril 2011
- épreuve de SVT en série S : BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
- épreuve d'évaluation des compétences expérimentales : BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
- épreuve des TPE : BO n°41 du 10 novembre 2005

Nous tenons avant tout à remercier tous les professeurs impliqués dans la correction des épreuves d'examens.

Les résultats, pour cette année, sont les suivants :

ES 12,2/20 (pour mémoire, 2012 : 11,36 / 2011 : 10,47 et 2010 : 10,86)
 L 11,8/20 (pour mémoire, 2012 : 11,45 / 2011 : 11,62 et 2010 : 10,77)
 ECE 2,9/4 (pour mémoire, 2012 : 2,9 / 2011 : 2,98 et 2010 : 12,92)
 S avec ECE 13,15/20 (pour mémoire, 2012 : 13,1 / 2011 : 12,99 et 2010 : 12,92)

Communication

Afin de renforcer la communication entre nous, nous avons décidé d'éditer un bulletin d'informations "Horizon SVT" de périodicité variable. Outre des informations institutionnelles, vous y trouverez des articles thématiques visant à favoriser la réflexion collective, une mutualisation de pratiques professionnelles, des sites remarquables exploitables en sortie ou en classe. Ce bulletin vous sera envoyé par voie électronique grâce à une liste de diffusion disciplinaire créée à partir de vos adresses de messagerie professionnelles (de type "prénom.nom@ac-reunion.fr, sauf en cas d'homonymie), qui sont requises pour toute communication d'ordre professionnel. Parallèlement à cette liste de diffusion disciplinaire, nous vous invitons notamment à consulter :

- le site de SVT académique : <http://svt.ac-reunion.fr/>
- Le site de SVT national : <http://eduscol.education.fr/svt/>

Nous rappelons que toute demande à caractère officiel doit se faire par écrit sous couvert de votre chef d'établissement à l'adresse suivante :

Rectorat de La Réunion
Inspection du second degré
24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97443 Saint Denis cedex 9

Nous vous souhaitons donc une excellente année scolaire, riche en projets et en satisfactions professionnelles et personnelles, ainsi que nos vœux de réussite dans vos missions auprès de tous les élèves.

Véronique Gerones-Troadec et Philippe Tercé
IA-IPR de SVT

veronique.gerones-troadec@ac-reunion.fr
philippe.terce@ac-reunion.fr (jusqu'au 30/09/2013)